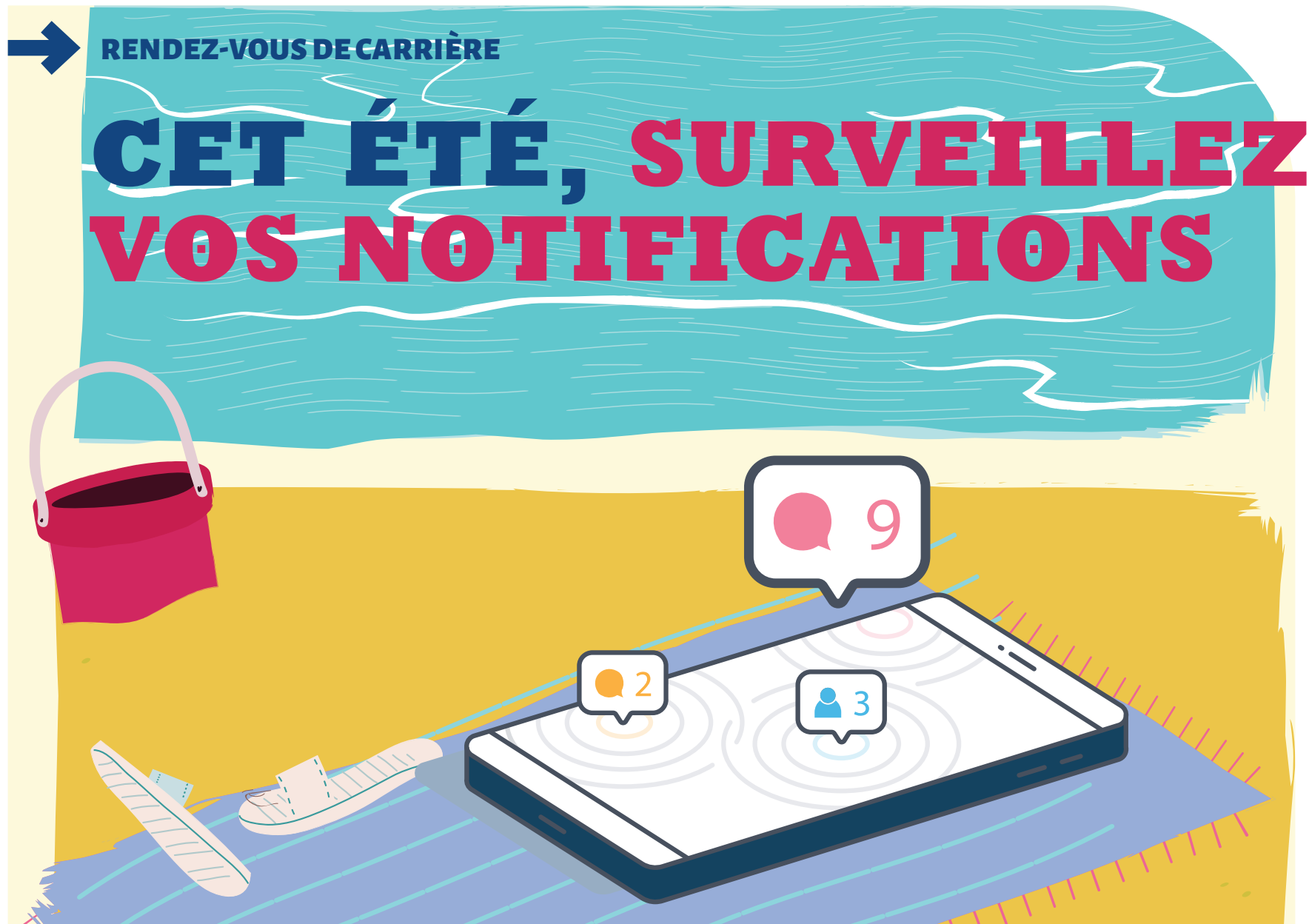




Vous venez d'avoir un rendez-vous de carrière, et maintenant ?

Si vous êtes au 6^e ou 8^e échelon, votre ancienneté pourrait être bonifiée d'un an.
Si vous êtes au 9^e échelon, vous pourriez accéder plus rapidement à la hors-classe.

Alors tenez-vous prêt cet été.

Début juillet 2026, le compte rendu de votre rendez-vous de carrière est disponible.

Vous en êtes informé par une notification sur I-Professionnel, onglet SIAE. Les appréciations de votre inspecteur et de votre chef d'établissement vous semblent contestables ? Rédigez vos observations sans attendre !
Vous disposez de seulement quinze jours pour les transmettre, à compter de la notification.

Première quinzaine de septembre 2026, une seconde notification vous prévient de la publication de l'appréciation finale du recteur, toujours sur I-Professionnel, onglet SIAE.

Son avis vous semble injustifié ? Vous disposez de trente jours, à compter de la notification, pour un recours gracieux. S'il échoue, vous pourrez demander un examen en commission consultative mixte (CCMA).

Le Spelc vous accompagne à chacune de ces étapes, pour un suivi efficace et une juste reconnaissance !

➔ **VOUS ÉPAULER**

➔ **VOUS REPRÉSENTER**

➔ **VOUS DÉFENDRE**

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

f in Fédération nationale des Spelc
X @FederationSpelc
@ federation-nationale-des-spelc



Conception : Bayard Service
Illustrations : © kentoh et © Good Studio - stock.adobe.com

Spelc
au cœur
de l'action

